

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA
Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA COMMUNE DE BIEVRES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA COMMUNE DE BIEVRES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT
CREANCIER SEPA
FR 80 ZZZ 550694

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom, prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : COMMUNE DE BIÈVRES
Adresse : Place de la Mairie
Code postal : 91570 Ville: BIÈVRES
Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

TYPE DE PAIEMENT

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DATE DE PRÉLÈVEMENT : le 05 du mois suivant l'émission de la facture.

MERCI DE RENVoyer CE FORMULAIRE À LA COMMUNE DE BIÈVRES
EN Y JOIGNANT OBLIGATOIRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC)

RAPPEL :

En signant ce mandat j'autorise la banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA COMMUNE DE BIÈVRES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA COMMUNE DE BIÈVRES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.